

*Huitième*

LETTRE OUVERTE  
aux Ecrivains de Belgique

Equinoxe de l'automne 1954.

Mes chers Confrères,

Je suis navré ! Pour avoir publié une lettre demeurée sans réponse, il ne me reste plus que deux ou trois fidèles. Mes correspondants habituels se sont évanouis, volatilisés... Un nouveau, et seul de son espèce, s'est lancé courageusement au secours de ma prétendue victime. Il me fait penser à un homme qui pratiquait jadis une curieuse spécialité : il se jetait parfois à la tête de chevaux qu'un policier compréhensif décrivait aussitôt comme emballés. De nombreuses médailles de sauvetage récompensaient cet exercice combiné. Ce zélé confrère, s'il est bouclier, se double d'un avertisseur : Il me crie casse-cou ! Si je comprends bien, je me trouve proprement en danger.

Un ennui arrive rarement seul : J'ai aussitôt fait mon examen de conscience et je me trouve coupable. Voilà ! Jadis, les spécialistes recommandaient "N'avouez jamais !" ; aujourd'hui, le chic suprême est d'avouer de bonne grâce, jusqu'à ce que mort s'en suive. J'avoue donc. Je suis coupable de me mêler de ce qui me regarde. Cela ne se fait pas ; mon nouveau correspondant me l'a signifié

en termes polis, mais pertinents. "Ne touchez pas à la Reine !"

Le pouvoir s'exerce toujours par délégation. Dieu lui-même a besoin de ministres et l'Etat, quel que soit le nombre de ses têtes, emploie une multitude de têtes plus petites, j'allais dire ; de testicules, si je ne craignais de me faire mal comprendre. Chaque tyran commande à une armée de tyranneaux. Sous les régimes absolutistes, le pouvoir s'étale au grand jour avec la majestueuse insolence de l'arbitraire. Les démocraties procèdent par des manoeuvres plus nuancées. A cause des mécontents, qui sont légion, et qui tiennent l'expression de leur mécontentement pour un des signes les plus éclatants de la liberté. C'est un des points délicats de ce système ; il lui faut, à la fois, exalter la liberté et vider le mot de son sens.

La délégation des pouvoirs est de tous les temps. Hercule de Kerkabon, qui voulut parler au Roi, finit par exposer son affaire au premier commis du premier commis de la guerre, qui remplaçait le ministre, lequel recevait en audience au nom du souverain, - et on lui prouva que c'était la même chose. De nos jours il s'y ajoute le brouillamini des services. Qu'en son temps, le Ministère de la Reconstruction s'occupait des soins médicaux aux victimes civiles de la guerre, et celui des Travaux publics des immeubles à reconstruire, n'est-ce pas charmant et inattendu ? Ces fantaisies apparentes sont plus utiles qu'on ne pense. Le temps passé en démarches fait paraître l'attente moins longue, et plus une affaire paraît difficile, plus grande est la joie quand elle ne conduit qu'à un demi-échec.

J'ai compris tout cela en faisant mon examen de conscience. A quoi m'a servi, en vérité, ma curiosité ? Quand on croit savoir, il appert soudain qu'on vous a caché les trois quarts de la question, en vertu de cet excellent précepte de délégation en cascade : "Ce n'est pas moi, voyez à un autre rayon."

Un député lettré, — mon Dieu, oui ! — le regretté Willy Koninckx, voulut savoir un jour quels livres avaient été acquis, en



1953, par le Ministère de l'Instruction publique. Il apprit que 7896 ouvrages français — "de haute valeur littéraire ou artistique" — dûs à 30 auteurs différents avaient bénéficié de cette faveur "sur propositions de la commission consultative d'expression française". Mais on omit de lui faire connaître le nom de ces juges. Les voici : Roger Bodart, Lucien Christophe, Charles Detroz, Georges Sion, Marcel Thiry et Robert Vivier.

Je vous livre ces noms, mes chers confrères, afin que vous puissiez travailler à conquérir les suffrages de vos censeurs. Étudiez leurs oeuvres, leurs goûts et leurs dégoûts, car il est parfois difficile de comprendre ce qu'ils entendent par "haute valeur littéraire". Ne vous découragez pas. Ces messieurs, du reste, sont exempts de tout préjugé. Ils encouragent aussi bien un académicien qu'un inconnu moins illustre ; ils n'hésitent pas à s'encourager eux-mêmes. Consultez la liste et vous verrez. Il se peut qu'en d'autres pays la dignité impose aux immortels une pénible retenue, mais ce sont, il faut bien le dire, des moeurs d'un autre siècle. Dans une démocratie à la bonne franquette, comme la nôtre, chacun se sert comme il peut. Un académicien ne dédaigne pas de courir le monde, tel un jeune boursier. Que ce soit le Congo ou Israël, voire la Papouasie, qui rime avec poésie, tous les sites sont bons, sauf le site ennuyeux où trône un bureau sans grâce. Cela fait penser à un des premiers films : "L'arroseur arrosé".

Mes chers confrères, si vous voulez être arrosés à votre tour, serrez les rangs, car la surface mouillée est réduite et, déjà, très occupée. N'oubliez pas qu'il y a plusieurs arrosoirs, dont quelques-uns clandestins, mais que ce sont pratiquement les mêmes jardiniers qui manient ces instruments bénéfiques. Ne faites pas comme moi ! Pour avoir médité de ces subtils travaux je suis condamné à la sécheresse. L'un de mes amis, bénéficiaire régulier de l'Arrosoir National des Lettres, me l'a nettement déclaré : On me désapprouve en haut lieu. Na !



Comme je comprends que vous vous écartiez de moi !

Mais, j'y pense, mes chers confrères, ces lettres que je vous envoie ?... Croyez-vous qu'il suffise de ne pas me répondre ? Pensez au proverbe : "Qui ne dit mot consent." A votre place, je refuserais dorénavant de prendre réception de ces compromettantes missives. Imitiez "de Conrart le silence prudent" ou si Boileau ne vous convient pas, écoutez saint Mathieu : "Soyez donc prudents comme des serpents, et simples comme des colombes." L'un est plus facile que l'autre ; vous mettez, je n'en doute pas, les colombes à la casserole.

ROGER AVERMAETE